

# V. S E R M O N

SUR

## LA PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGE.

LUC Chap. XV. vers. 25-32.

*Or son Fils aîné étoit aux champs ;  
& comme il revenoit & s'approchoit  
de la maison , il entendit la mélodie  
& les danses. Et ayant appelé un  
des Serviteurs , il lui demanda ce que  
c'étoit. Et ce Serviteur lui dit : Ton  
Frère est venu , & ton Père a tué le  
veau gras , parce qu'il l'a recouvré  
sain & sauf. Mais il se mit en co-  
lère , & ne voulut point entrer. Et  
son Père étant sorti , le prioit d'en-  
trer. Mais il répondit , & dit à son  
Père : Voici , il y a tant d'années que  
je te sers , & jamais je n'ai trans-  
gressé ton commandement , & cepen-  
dant , tu ne m'as jamais donné un  
cheveau pour faire bonne chère avec  
mes amis : mais quand celui-ci , ton  
Fils , qui a mangé ton bien avec des fem-*

V. SERMON *sur la Parabole, &c.* 189

*femmes de mauvaise vie , est venu , tu lui as tué le veau gras. Et le Père lui dit: Mon enfant, tu es toujours avec moi , & tous mes biens sont à toi: or il falloit faire bonne chère & se réjouir , parce que celui-ci, ton Frère , étoit mort , & il est retourné à la vie ; il étoit perdu , & il est retrouvé.*

**S'**IL y a une Vertu en Dieu, qui dût être à l'abri des contradictions de la Créature, c'est sans contredit sa Bonté, sa Miséricorde, cette disposition charitable qui le porte à faire grace aux plus grands Pécheurs, lorsqu'ils se repentent. Il semble que dans le triste état où le péché avoit réduit le Genre-humain, une Doctrine de ce genre devoit être reçue par-tout à bras ouverts, & que tous les hommes étant pécheurs, tous les hommes sans exception ayant besoin de grace, de pardon, ils devoient être bien-aïses d'apprendre que Dieu étoit disposé à l'accorder à tous, moyennant leur repentance. Qui auroit jamais cru qu'il pût monter dans l'esprit d'aucun homme, de faire un crime à Dieu d'une dispensation si favorable, qui remédie à toutes nos misères, & qui met les plus grands  
Pé-

Pécheurs en état de prétendre à la gloire du Paradis.

Cependant il s'en est vu, de ces contredifians & de ces ingrats, qui ont trouvé à mordre sur cette conduite charitable de Dieu. Jésus-Christ les a caractérisés dans notre Texte, par les sentimens & le langage qu'il prête au Frère aîné de la Parabole, qui murmure contre son Père de l'accueil qu'il avoit fait à l'Enfant prodigue, qui lui reproche sa prodigalité & ses empressements envers un Frère qu'il en trouvoit indigne, & qui écoute avec impatience l'apologie que ce bon Père fait de sa conduite. Ceux que Jésus-Christ a voulu désigner par-là, c'étoient les Scribes & les Pharisiens, ces hommes durs & orgueilleux, remplis d'une haute opinion d'eux-mêmes & de leurs vertus; qui s'imaginoient que toutes les faveurs du Ciel étoient réservées pour eux, & qui trouvoient mauvais que Jésus-Christ voulût en faire part aux Péagers & aux gens de mauvaise vie.

Mais les Scribes & les Pharisiens ne sont pas les seuls, qui ont été choqués de cette Doctrine de Jésus-Christ, & qui lui ont fait un crime du pardon qu'il promet aux plus grands Pécheurs: ce jugement a été celui des Incrédules, des  
Li-

Libertins , qui ont écrit contre la Religion Chrétienne. Sous ombre que les Apôtres enseignoient la rémission des péchés au nom de Jésus-Christ, qu'ils offroient la Grace & le Salut à tous les Pécheurs qui croyoient à l'Evangile , les Ennemis des Chrétiens prirent occasion de-là de déchirer leur Doctrine , de la charger des imputations les plus noires & les plus odieuses. On trouve une de ces imputations malignes dans les *Césars* de l'Empereur Julien , qui est une des Pièces les plus ingénieuses qui nous restent de l'Antiquité, mais où ce Prince Apostat ne sauroit s'empêcher de faire voir la haine qu'il avoit pour le Christianisme. Dans cet Ouvrage, après avoir fait la satire des Empereurs qui avoient occupé avant lui le Trône de l'Empire, il introduit Constantin , le premier Empereur Chrétien. Celui-ci, ne trouvant point de modèle pour lui parmi les Dieux, va se placer auprès de la Mollesse, qui après l'avoir gardé quelque tems, le conduit à l'Impudicité & à la Luxure. *Ce fut là, ajoute-t-il, qu'il trouva son Fils, qui crioit à chacun : Quiconque se sent coupable de violement, de meurtre, d'adultère, de sacrilège, ou de quelque autre crime abominable, qu'il vienne à moi*  
bar-

*bardiment* : dès que je l'aurai lavé de cette eau , ( il veut parler de l'eau du Baptême ) je le rendrai entièrement net. L'Historien Zosime , le Philosophe Celse , autres Ennemis de la Religion Chrétienne , tâchent de donner la même idée du Baptême & de la Remission des péchés , & de la noircir du même reproche.

C'est à l'apologie de cette Doctrine , que nous destinons ce Discours. Nous nous proposons , Mes Frères , de faire voir , que cette conduite miséricordieuse de Dieu envers les plus grands Pécheurs , dont Jésus-Christ a fait le fond de sa Doctrine , bien loin de donner aucune atteinte aux souveraines Perfections de Dieu , bien loin de favoriser le Vice & d'être une occasion de plainte & de scandale , sert au contraire à illustrer ses Vertus , à faire briller sa Miséricorde ; & que c'est le plus grand encouragement que les hommes puissent avoir pour s'éloigner du Vice , & s'attacher inviolablement à la Vertu.

C'est-là , sans doute , la principale vérité qui est renfermée dans notre Texte , & le but que Jésus-Christ s'est proposé dans cette quatrième partie de la Parabole , où le Fils aîné nous est représenté  
mur-

murmurant contre son Père du bon accueil qui avoit été fait à son Frère, & refusant de prendre part à la joie que son retour avoit causée à toute la maison.

Je sai bien que ceux qui expliquent cette Parabole de la Vocation des Gentils, prétendent que les plaintes, & les paroles présomptueuses, que Jésus-Christ met à la bouche du Fils aîné, expriment le caractère vain & orgueilleux des Juifs, & la haute opinion qu'ils avoient de leurs prérogatives, & de leur attachement à la Loi de Moïse : que le refus, que ce Fils aîné fait d'entrer dans la maison, où l'Enfant prodigue avoit été reçu, est, selon eux, une image fort naïve du refus opiniâtre que les Juifs firent d'entrer dans l'Eglise de Jésus-Christ, sous prétexte que les Gentils, pour qui ils avoient un souverain mépris, y avoient été admis. Car on ne peut pas nier que la Vocation des Gentils n'ait été un des principaux obstacles, qui ont tenu les Juifs éloignés du Christianisme.

Mais quelque plausible que soit cette explication, il est certain, & nous croyons l'avoir prouvé dans notre première Action, en fixant le but & le dessein de toute cette Parabole; il est certain qu'il n'y a rien dans tout ce Chapitre, qui nous

porte à croire que l'intention de Jésus-Christ ait été de reprocher aux Juifs leur future jalousie sur la Vocation des Gentils, qui leur étoit encore inconnue, & à l'égard de laquelle ils n'avoient encore conçu ni chagrin ni ombrage. Il paroît au contraire que Jésus-Christ n'a point eu d'autre vue, que celle de faire sentir aux Pharisiens l'orgueil & l'inhumanité de leur conduite envers les Pèagers & les gens de mauvaise vie, qu'ils déclaroient déchus de tous les privilèges de l'Alliance.

Il y a pourtant une difficulté, que l'on peut faire contre le sentiment que nous adoptons. C'est ce beau témoignage, que le Fils aîné se rend à lui-même; témoignage que le Père lui-même semble approuver par sa réponse. Car si le Fils aîné représente les Scribes, les Pharisiens, murmurant de la conduite charitable de Jésus-Christ envers les Pécheurs, comment Jésus-Christ pouvoit-il leur faire dire : *Voici, il y a tant d'années que je te sers, & jamais je ne transgressai ton commandement*, vu que lui-même leur reproche souvent le contraire? Comment pouvoit-il faire répondre au Père : *Mon Enfant, tu es toujours avec moi, & tous mes biens sont tiens*, vu que ces

Juifs

Juifs envieux, hypocrites, bien loim d'avoir toujours été avec Dieu & de participer aux biens de sa Maison, n'avoient rien à prétendre à son amour & à sa bienveillance.

Mes Frères, à cette difficulté nous avons premièrement une réponse générale à faire, qui est fondée sur un grand nombre d'exemples. C'est que dans les Paraboles de Jésus-Christ, il ne faut pas s'arrêter scrupuleusement à chercher un rapport parfait entre les Images & les Originaux, entre la Figure & la Vérité qu'elle représente. Il suffit, pour que notre explication ait lieu, que le fond du caractère envieux que Jésus-Christ donne au Fils aîné, s'applique de lui-même aux Scribes & aux Pharisiens, sans qu'il soit nécessaire que la ressemblance soit parfaite dans tous les traits.

Mais nous avons quelque chose de plus précis à répondre. C'est que ces derniers traits, par où J. C. a fini sa Parole, nous paroissent amenés avec un art & une sagesse incomparables, pour servir au but qu'il se propose. Le dessein du Sauveur, disons-nous, c'est de faire, dans cette quatrième partie, l'apologie de la conduite miséricordieuse de Dieu envers les Pécheurs, & en même tems, de faire sentir

196 V. SERMON *sur la Parole*

aux Pharisiens la cruauté & l'injustice de la leur. Or le Sauveur ne pouvoit mieux remplir ce but , qu'en représentant les Pharisiens , non pas tels qu'ils étoient en effet , mais tels qu'ils s'imaginoient d'être , c'est-à-dire , des Justes , des gens remplis de Vertus , qui n'étoient jamais fortis du respect & de l'obéissance qu'ils devoient à Dieu , qui avoient *gardé toutes commandemens dès leur jeunesse.* C'est pour cela que Jésus-Christ leur prête ce langage présumptueux : *Voici , il y a tant d'années que je te sers , & jamais je ne transgressai ton commandement.* A ce langage , on reconnoit d'abord un Pharisien enflé de son obéissance & de ses vertus. Mais par cela même , Jésus-Christ les transperçoit de leurs propres armes. Car si ce Frère aîné , tout soumis , tout obéissant qu'il prétendoit avoir été aux ordres de son Père , ne laissoit pas de se rendre coupable , en s'affligeant du tendre accueil qui avoit été fait à l'Enfant prodigue , en murmurant de la joie qui paroissoit dans la maison ; combien plus les Pharisiens étoient-ils coupables , eux qui n'étoient rien moins que ce qu'ils s'imaginoient d'être , rien moins que des Enfans soumis , obéissans ; mais des orgueilleux , des hypocrites , *qui trans-*

*transgressoient le Commandement de Dieu par leur Tradition, comme Jésus-Christ le leur reproche souvent? La réponse du Père n'est pas plus contraire à notre explication. Mon Enfant, tu es toujours avec moi, & tous mes biens sont à toi.* Car il étoit vrai, dans un sens, que les Scribes & les Pharisiens étoient dans la Maison du Père céleste, & qu'il ne tenoit qu'à eux d'être participans de tous ses biens. Ils étoient dans l'Alliance de Dieu, assis dans la chaire de Moïse : ils jouissoient de la Terre promise, ils avoient le Temple subsistant au milieu d'eux. Bien plus, ils avoient le Messie prêchant dans leurs rues, confirmant son Evangile par des Miracles : ils possédoient dans la personne du Fils de Dieu, la source de tous les biens. S'ils n'ont pas su profiter de tous ces avantages, c'est leur propre faute, ç'a été l'effet de leur endurcissement. Ainsi, ni l'éloge que le Fils aîné fait de sa conduite, ni la réponse du Père qui semble approuver cet éloge, n'ont rien qui combatte l'explication que nous avons adoptée, ni qui favorise celle que nous rejettons.

Il falloit nécessairement faire précéder toutes ces choses, tant pour vous mettre au fait du but de Jésus-Christ dans

198 V. SERMON *sur la Parabole*

cette dernière partie de la Parabole, que pour nous mettre nous-mêmes à couvert du reproche que l'on auroit pu nous faire, d'employer tout un Discours à établir une Vérité, qui n'est point celle de notre Texte.

Il s'agit donc ici, Mes Frères, de justifier la souveraine Bonté de Dieu, contre les murmures & les reproches de ces ingrats, qui, comme le Fils aîné de la Parabole, prétendent que le pardon des péchés est contraire aux bonnes mœurs, & blesse les souveraines Perfections de Dieu. C'est dans ce point de vue, que nous l'allons envisager.

Pour cet effet, considérons cette conduite miséricordieuse de Dieu, à quatre différens égards.

I. Par rapport à Dieu, qui pardonne les plus grands crimes.

II. Par rapport au but qu'il se propose, quand il pardonne.

III. Par rapport aux conditions qu'il exige pour pardonner.

IV. Par rapport aux Justes, qui ne sont point lésés par la rémission que Dieu accorde aux plus grands Pécheurs.

Quatre Considérations, qui vont nous occuper le reste de ce Discours, & qui feront sentir l'injustice des soupçons, des  
re-

reproches, dont certains Esprits voudroient charger la conduite de Dieu. C'est tout ce qui nous reste à vous proposer.

I. PAR rapport à Dieu qui pardonne. Dieu, dans le pardon qu'il accorde à de grands Coupables, peut être envisagé sous diverses relations. 1. Ou comme un Etre souverainement saint, qui déteste le Péché. 2. Ou comme un Juge, intéressé au maintien de ses Loix. 3. Ou comme un Père, qui ne veut point la mort du Coupable, mais sa repentance & sa vie. Sous laquelle de ces relations que l'on envisage la Divinité, le pardon des offenses n'a rien qui blesse ses souveraines Perfections.

I. Si on regarde Dieu comme un Etre *saint*, il est vrai qu'à ne considérer que cet Attribut unique de la Divinité, séparé de ses autres Vertus, la Sainteté en Dieu semble requérir que chaque Pécheur porte la peine de son iniquité. Mais il faut prendre garde, qu'en faisant valoir quelques-uns des Attributs de Dieu, nous ne donnions atteinte à d'autres Vertus qui ne lui sont pas moins essentielles. Car pour bien juger de la conduite de Dieu, il ne faut pas examiner seulement

205 V. SERMON *sur la Parabole*

ce que tel ou tel Attribut semble exiger ; considéré dans une vue abstraite & distincte des autres Attributs ; mais ce qu'il exige dans la combinaison qu'il a avec les autres Vertus de Dieu. Or si l'on suppose la Sainteté de Dieu ; conduite, dirigée selon les règles de sa Sagesse ; si on l'envisage dans la liaison & le rapport qu'elle a avec sa Bonté, sa Miséricorde ; alors il se trouvera que le pardon des plus grands péchés n'a rien qui répugne aux souveraines Perfections de Dieu. La Rémission des péchés seroit contraire à l'éminence de ses Perfections, si nous disions qu'il ne punit jamais aucun crime, ni dans cette vie, ni dans celle qui est à venir. La Rémission des péchés seroit contraire à la Sainteté de Dieu, si nous disions que Dieu pardonne au Pécheur, tandis qu'il reste Pécheur, qu'il demeure plongé dans des crimes que Dieu déteste. La Rémission des péchés seroit contraire à la Sainteté de Dieu ; si nous disions que Dieu pardonne sans condition, sans s'être préparé sous l'Évangile un moyen d'accorder un pardon digne de lui, le prix & la rançon qu'il a fourni lui-même au Pécheur. Mais ce n'est point là ce que nous disons, ce n'est point la thèse que nous défendons. Nous disons seulement, que l'Être saint, l'Être souverainement par-

parfait, peut, sans blesser ses souveraines Perfections, étendre sa miséricorde jusques aux plus grands crimes, sous les conditions que nous dirons tout à l'heure.

En effet, qu'est-ce que la Sainteté en Dieu ? La Sainteté en Dieu est cet amour infini qu'il a pour l'Ordre ; cette harmonie , cette correspondance divine qu'il y a entre toutes les Vertus de Dieu, qui fait qu'il aime tout ce qui est conforme à cet Ordre éternel, qu'il hait tout ce qui y est contraire. Tant que le Pécheur viole cet Ordre, qu'il persévère dans cette violation, sans doute qu'il est l'objet de la haine & de l'aversion de Dieu, sans doute qu'il doit s'attendre à la punition qu'il mérite. Mais, par cela même que Dieu a un amour infini pour l'Ordre, ne convient-il pas à ses Perfections de faire grace à une Créature qui rentre dans l'Ordre d'où elle étoit sortie, & qui s'efforce de s'y maintenir, après y être rentrée ? Aussi l'Écriture ne parle que d'un seul péché, qui *ne doit être remis ni dans cette vie, ni dans celle qui est à venir* : mais, ce péché seul excepté, elle nous représente la miséricorde de Dieu s'étendant jusqu'aux plus grièves offenses ; elle nous offre des coupables de tous les ordres, qui se sont ouvert l'ac-

ces aux miséricordes divines. Et il faut bien que le pardon des grands péchés ne soit point incompatible avec la Sainteté de Dieu : car si la haine que Dieu a essentiellement pour le Vice, si l'amour suprême qu'il a pour la Vertu, est un obstacle au pardon des péchés, cet obstacle doit s'étendre à toutes les offenses généralement, aux plus légères comme aux plus atroces ; Dieu ne devra jamais en pardonner aucune ; il ne fera point le maître de faire grace à personne : & si cela est, voilà tous les hommes, sans en excepter aucun, enveloppés sous une même condamnation, les voilà tous également les déplorables, victimes de la vengeance céleste. Idée affreuse ! qui renverse toutes les notions que la Religion, que la Nature nous donne de l'Être Suprême. Ah ! si l'on a déjà fait un crime à Dieu d'avoir permis l'entrée du péché dans le Monde ; si la chute de nos premiers Parens, les désordres qui s'en sont ensuivis, les Enfers qu'il prépare au Vice & à l'Impénitence, ont déjà excité tant de murmures, tant de clameurs contre la Bonté & la Sainteté de Dieu ; que seroit-ce, Mes Frères, quels reproches n'auroit-on pas lieu d'attendre, s'il étoit vrai que Dieu eût renfermé le pardon qu'il

qu'il offre sous l'Évangile, dans des bornes si étroites; si toute espérance de pardon étoit ôtée à un certain ordre de Pécheurs, si sa Sainteté étoit un obstacle invincible au Salut de la plupart des hommes? Mais non, dit S. Paul, *il les a tous renfermés sous la condamnation, afin qu'il fit miséricorde à tous. Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, & viennent à la connoissance de la Vérité.* Le pardon des péchés n'est donc point incompatible avec les souveraines Perfections de Dieu, considéré comme un Etre souverainement Saint.

Rom.  
ch. 11.  
v. 32.

1 Tim.  
ch. 2.  
v. 4.

2. Mais il n'est pas non plus incompatible avec les souveraines Perfections de Dieu, considéré comme Juge, comme Législateur qui a donné des Loix aux hommes. Il est vrai encore, qu'en cette qualité, Dieu est obligé de maintenir l'honneur & la dignité de ses Loix, de châtier ceux qui les violent. Aussi Dieu le fera-t-il un jour d'une manière éclatante, puisque l'Écriture nous apprend qu'il a ordonné un jour pour juger le Monde universel en justice. Mais jusques-là, jusqu'à ce période que Dieu lui-même a marqué pour juger le Monde, Dieu en qualité de Juge, de Législateur, qui veut, qui souhaite que ses

Loix

Loix soient exactement observées, doit ne rien oublier de ce qui peut porter les hommes à cette observation. Or pour cela, il faut que Dieu laisse agir sa Clémence, aussi-bien que sa Justice : pour cela, le Pardon n'est pas moins nécessaire que le Châtiment : car pour se faire obéir comme il faut, ce n'est pas assez de se faire craindre ; il faut se faire aimer. Dans la Société, il n'est pas moins dangereux de punir avec excès, que de pardonner avec lâcheté. C'est par un juste tempérament de sévérité & de douceur, de justice & de clémence, qu'un Souverain fait éclater sa Sagesse, qu'il maintient son autorité, & qu'il fait respecter les Loix. Il en est de même de Dieu. Quoiqu'il ait le pouvoir & l'autorité en main, qu'il soit en droit de punir sur le champ ceux qui se révoltent contre ses Loix, quoiqu'il pût le faire sans diminution de sa gloire & de son bonheur ; cependant, il ne le fait pas toujours dans cette vie. Pourquoi ? Parce qu'il a résolu de le faire un jour ; & qu'en attendant, en bon Souverain, il se fert également & de la crainte du châtiment pour retenir les hommes dans le devoir, & de l'espérance du pardon pour ramener ceux qui s'en sont écartés. On  
ne

ne trouve point à redire que les Juges de la Terre, qui sont responsables envers tout le Corps de l'Etat du pardon qu'ils accordent à des Criminels, ne laissent pas de dispenser quelquefois de la rigueur des Loix. S'ils regardent cette prérogative, que personne ne leur conteste, comme un des plus beaux fleurons de leur Couronne, pourquoi Dieu ne jouiroit-il pas du même droit envers cette Créature repentante & humiliée, lui qui connoit les dispositions les plus secrettes des cœurs, & qui est en état de juger de la sincérité de la repentance? Il y a même cette différence entre Dieu, & les Souverains de la Terre: c'est que ceux-ci, quand ils pardonnent, sont souvent contraints de pardonner contre leur gré, qu'ils y sont forcés par des raisons d'Etat, de Politique, d'intérêt, de ménagement, qui ne leur permettent pas de poursuivre à toute rigueur la vengeance des crimes qui ont été commis: au-lieu que Dieu n'est mu par aucune cause extérieure; quand il pardonne, c'est de sa pure grâce, par un pur mouvement de grandeur, de générosité, de clémence, dont il n'est responsable à personne. *C'est moi qui efface tes forfaits; pour l'amour de moi, je ne me souviendrai point de tes transgresses-*

*gressions.* Le pardon des grands crimes n'est donc point incompatible avec les Perfections de Dieu, considéré comme Législateur & comme Juge.

3. Mais c'est sur-tout à l'égard de Dieu, considéré comme *Père*, que le pardon des péchés convient avec l'éminence de ses Vertus. Sans doute qu'une des plus tendres, des plus fortes dispositions que la Nature ait gravées dans le cœur des Pères, c'est le désir de pardonner à des Enfans soumis, repentans, qui rentrent dans leur devoir, & qui sont véritablement affligés de s'en être écartés. Un Père qui ne pardonneroit pas à des Enfans qui sont tels, ou qui ne pardonneroit que des fautes d'inadvertence; un Père dont le cœur seroit inaccessible à toutes les supplications, à toutes les larmes; qui dans les châtimens qu'il infligeroit à un Enfant, auroit moins en vue son bien, sa correction, que sa destruction & sa perte; un tel homme n'auroit-il pas renoncé à tous les sentimens de la Nature, ne seroit-il pas regardé à bon droit, non plus comme Père, mais comme un Cruel, comme un Barbare, comme un Monstre? Si donc il est vrai, comme l'Écriture nous en assure par-tout, que Dieu a pour nous les sentimens d'un Père-

Père, & d'un tendre Père, il faut bien qu'il ne soit pas contradictoire à sa Sainteté, à sa Justice, à ses souveraines Perfections, de pardonner, & de pardonner même les plus grands crimes. Autrement, je ne vois pas à quoi aboutiront ces tendres invitations, que Dieu fait adresser indifféremment à tous les Pécheurs, en mille endroits de l'Écriture. Je ne vois pas ce que nous ferons de ces magnifiques promesses, que Dieu fait partout à la Répentance. *Quand vos pé-* Éf. ch. I. v. 18.  
*chés seroient rouges comme le cramoisi,*  
*ils seront blanchis comme la neige. Les* Dan. ch. 9. v. 9.  
*miséricordes & les pardons sont de l'É-*  
*ternel notre Dieu, quoique nous*  
*soyons rebellés contre lui. Éprouvez-* Mal. ch. 3. v. 10.  
*moi en ceci, Peuple ingrat, si je ne*  
*vous ouvre les canaux des Cieux, &*  
*si je ne répands sur vous de la bénédic-*  
*tion, tant que vous n'y pourrez point*  
*suffire.* Je ne vois pas ce que nous ferons de cette Charité de Dieu tant vantée dans nos Évangiles, de ces prodiges qu'il a faits pour se mettre en état de pardonner. Quoi! Dieu aura envoyé son Fils au Monde; Jésus-Christ aura versé son sang; l'Écriture nous parlera en mille & mille endroits, de grace, de pardon, de trésors de Charité; elle attri-  
 bue-

buera à Dieu des *entrailles de miséricorde*, des *compassions qui sont comme les hautes montagnes*; & toutes ces assurances si consolantes, toutes ces descriptions si énergiques, si pompeuses, n'auront pour objet que des Saints, des Justes, tout au plus quelques fautes légères, qui sont inséparables de la fragilité humaine? Et que seroient devenus les Davids, les S. Pierres, les Madeleines, les Zachées, le Brigand sur la croix, si la miséricorde de Dieu ne s'étendoit pas jusques aux crimes les plus atroces? Non, non: ce sont les grands Pécheurs, les imitateurs de l'Enfant prodigue dans sa vie & dans ses déréglemens, qui sont les dignes objets des miséricordes divines: c'est pour de tels Pécheurs, que Jésus - Christ est venu au Monde: c'est à eux que s'adresse cette voix: *Je ne suis point venu appeler les justes à la repentance, mais les Pécheurs*. Se dépiter contre Dieu de la faveur qu'il témoigne à de pareils Coupables, lui faire un crime d'une conduite si sage & si charitable, prétendre que ce pardon choque ses souveraines Perfections, c'est vouloir être plus sage que Dieu, c'est imiter le Fils aîné de la Parabole, c'est tomber dans le même défaut que Jésus - Christ censure dans notre Texte.

te. Il paroît donc, que foit que l'on en-  
viſage Dieu comme un Etre Saint, ou  
comme Juge, ou comme Père, le par-  
don des péchés, par rapport à Dieu qui  
pardonne, n'a rien qui ne ſoit conforme  
à l'éminence de ſes perfections. C'eſt no-  
tre première Conſidération.

II. CONSIDERONS en ſecond lieu  
*le but que Dieu ſe propoſe quand il par-  
donne.* Il eſt évident qu'il ne ſauroit ſ'en  
propoſer d'autre, que l'amendement du  
Pécheur. En voici la preuve. Dieu, quand  
il pardonne, quand il déploie ſa miſé-  
ricorde envers une Créature, ſe propo-  
ſe ſans doute de lui faire du bien, de  
la retirer d'un état de miſère, pour la  
rendre heureuſe. Mais Dieu ne ſauroit  
ſe propoſer de rendre une Créature heu-  
reuſe, qu'il ne ſe propoſe en même tems  
ſa Sanctification, puisſque le bonheur eſt  
inſéparable de la Vertu, de la Sainteté,  
comme la miſère l'eſt du Vice. Deman-  
der que Dieu pardonne, & qu'en même  
tems il conſente au Vice de ſa Créature,  
c'eſt demander une choſe contradictoire:  
c'eſt demander que Dieu déploie ſa bon-  
té pour rendre ſa Créature heureuſe, &  
qu'il conſente en même tems qu'elle de-  
meure miſérable. Dieu lui-même, tout

## 210 V. SERMON *sur la Parabole*

bon qu'il est, tout-puissant qu'il est, ne sauroit pardonner de cette manière. Il ne sauroit faire d'un Pécheur l'objet de sa miséricorde, qu'autant qu'il est capable de conversion, d'amendement. Dès qu'il n'y a plus d'espérance ni de possibilité qu'il s'amende, qu'il se convertisse, dès-lors il cesse d'être l'objet de la miséricorde de Dieu. Et ce n'est pas plus limiter la bonté de Dieu, que c'est limiter sa puissance, en disant que Dieu ne sauroit pécher, qu'il ne sauroit faire des choses contradictoires. Par conséquent il est clair que le Pécheur ne sauroit être l'objet des miséricordes divines, qu'autant qu'il est encore capable de Vertu, de Sainteté, d'amendement. Et c'est ce qui fait que le Péché contre le S. Esprit est irrémédiable, car, dit S. Paul, *il est impossible que ceux qui y sont tombés, soient renouvelés à repentance.* Car s'il étoit possible qu'ils pussent se repentir & s'amender, rien n'empêcheroit que Dieu ne leur fît grace. Et c'est encore pour cela que les misères des Damnés doivent être éternelles, & qu'ils ne sauroient plus être l'objet de la miséricorde de Dieu; parce qu'ils ne sont plus capables de conversion, parce qu'ils ne sont plus dans cet état, où il faut être pour que Dieu dé-

Heb.  
ch. 6.

déploie sur des Créatures misérables sa bonté & sa clémence.

L'amendement, la correction du Pécheur, est donc le grand but, & l'unique but, que Dieu peut se proposer quand il pardonne; & ce but n'est-il pas bien conforme aux souveraines perfections de Dieu? Qu'y a-t-il de plus digne de l'Être Saint, de l'Être souverainement bon, souverainement parfait, qui voit sous ses yeux tous les hommes plongés dans la misère, sujets aux erreurs, aux surprises, au choc des passions, que de se proposer un plan de rédemption, dans lequel il offre aux plus grands Pécheurs, aux plus misérables, un moyen de sortir de leurs crimes, de leur misère, & de s'élever au parfait bonheur par l'abandon du péché, par la reformation de leur vie & de leur conduite, & par une imitation des Vertus de Dieu?

Un dessein si noble, si glorieux, ne méritoit-il pas bien que Dieu mît tout en œuvre pour le faire réussir? Or pour cela, le pardon des péchés n'étoit pas moins nécessaire, que la crainte des châtimens: car si Dieu n'employoit que la crainte, il ne rempliroit pas le plan que sa Sagesse se propose. Tous les hommes ne sont pas prenables aux mêmes motifs.

## 212 V. SERMON *sur la Parabole*

Il y en a qui ne fauroient être ramenés que par la crainte, par la frayeur des Jugemens de Dieu: pour ceux-là, il y a des menaces. Il y en a d'autres, sur qui la clémence, l'espérance du pardon, a plus de force que la crainte: pour ceux-là, l'Evangile a des promesses de grace. Il falloit donc, dans les vues de Dieu, qu'il employât l'un & l'autre de ces motifs à l'exécution de son dessein. Car si l'Evangile n'avoit eu que des menaces: si Dieu avoit déclaré qu'il ne pardonneroit point, ou qu'il ne pardonneroit que de certains péchés; mais qu'à l'égard des autres, il en useroit selon toute la rigueur de sa Justice, de sa Sainteté: où est l'homme qui lui eût obéi avec plaisir, qui n'eût été dans des tranfes continuelles? où est le Pécheur, qui étant une fois tombé, se fût mis en peine de se relever? qui se sentant coupable de quelques-uns de ces péchés pour lesquels il n'y auroit point eu de miséricorde, ne se fût abandonné au murmure, au desespoir, & ne fût devenu excessivement Pécheur? „ Me voici tombé, auroit-il „ dit, dans un de ces crimes qui ferment l'accès à la Grace: me voilà devenu l'objet de la vengeance céleste. „ Quelque chose que je fasse, ma perte „ est

„ est inévitable: Dieu n'a point déclaré  
 „ qu'il pardonneroit à tous les Pécheurs,  
 „ sa miséricorde ne s'étend point à des  
 „ crimes comme les miens. C'est donc  
 „ en-vain que j'aurois recours à la re-  
 „ pentance: c'est donc en-vain que je  
 „ roule dans mon esprit les moyens de  
 „ fléchir un Maître cruel, un Juge in-  
 „ exorable. A quoi bon me gêner, me  
 „ contraindre, & former la résolution  
 „ de me ranger sous ses Loix? Puisque  
 „ mon Arrêt est prononcé, que ma per-  
 „ te est résolue, que je suis destiné à  
 „ expier dans les Enfers la peine de mes  
 „ crimes, de mes desordres, mettons  
 „ du moins à profit le tems qui nous res-  
 „ te encore; allons de crime en crime,  
 „ de débauche en débauche; donnons  
 „ l'essor à toutes nos passions; courons à  
 „ tout abandon de dissolution. Mangeons,  
 „ buvons, car demain nous mourrons.

Voilà le langage que tiendra un Pé-  
 cheur, s'il n'y a point de grace, point  
 de pardon à espérer pour lui. Voilà les  
 affreuses conséquences, qui naitroient de  
 ces bornes étroites, dans lesquelles on  
 voudroit resserrer la Miséricorde de Dieu,  
 sous prétexte de faire valoir sa Sainteté  
 & sa Justice. Au-lieu que présentement  
 que nous avons à faire à un Père plein

de bonté & de tendresse, qui ne veut point que le Pécheur meure, mais qu'il se repente & qu'il vive : présentement que nous avons les déclarations de Dieu, les promesses de Jésus-Christ, son Sang qui nous assure de la rémission de tous nos péchés : présentement que nous faisons qu'à la réserve d'un seul péché, dont les odieux caractères peuvent à peine se rencontrer aujourd'hui, & que quelques Théologiens ont cru ne pouvoir tomber que dans ceux qui vécurent dans les premiers âges de l'Eglise ; présentement, dis-je, que nous faisons qu'à la réserve de ce seul péché, il n'y en a point de si criant, que Dieu ne pardonne à la repentance ; oh ! cette espérance doit réveiller le Pécheur, ranimer son courage, l'exciter à faire les plus grands efforts pour répondre à l'invitation du Sauveur : *Je ne suis point venu appeler les justes, mais les Pécheurs, à la repentance.* Il n'y a point d'homme, si pécheur, si criminel, qui, pendant qu'il jouit encore de la vie & de la santé, ne doive dire en lui-même : „ Il est vrai, j'ai grièvement offensé mon Dieu, je suis coupable de telle ou telle offense, j'y ai persévéré tant d'années de ma vie. Il est vrai, si Dieu n'écoutoit que sa fé-

„ vé-

„ vérité & sa justice, je ne pourrois é-  
 „ viter la condamnation & la mort.  
 „ Mais je respire encore, Dieu me fait  
 „ encore offrir sa Grace, je suis encore  
 „ à tems de profiter des trésors de cette  
 „ patience qui m'invite à la repentance.  
 „ Si Dieu m'avoit abandonné, si ma  
 „ perte étoit inévitable, sentirois-je ces  
 „ regrets, ces remords qui s'élèvent dans  
 „ mon ame? Serois-je touché du desir  
 „ d'abandonner mes crimes, de changer  
 „ de conduite & de vie? Dieu m'auroit-  
 „ il envoyé ces afflictions, qui m'ont fait  
 „ rentrer en moi-même? Me conduiroit-  
 „ il dans ce Temple, me feroit-il en-  
 „ tendre des paroles qui viennent réveil-  
 „ ler ma conscience, qui me décou-  
 „ vrent toute l'horreur de mon état?  
 „ Dresseroit-il de tems en tems sa ta-  
 „ ble à mes yeux, m'appelleroit-il enco-  
 „ re à sa Communion? Non, non :  
 „ il y a encore des ressources pour moi  
 „ dans les compassions de Dieu, si  
 „ je suis assez sage pour en profiter.  
 „ C'est ici *le tems de la bienveil-*  
 „ lance, *le jour du salut*, pour moi. Si  
 „ je me fers du pardon que Dieu me  
 „ fait offrir encore dans les vues & les  
 „ desseins de sa Sagesse, je suis sûr de  
 „ voir tous mes péchés effacés, & de

„ pouvoir encore devenir l'objet de son  
 „ amour, de sa miséricorde. O la dou-  
 „ ce espérance, qui vient remplir mon  
 „ ame ! O que je vais haïr le péché,  
 „ & que je vais travailler à m'en corri-  
 „ ger ! O que je vais faire d'efforts pour  
 „ regagner la bienveillance de ce Dieu  
 „ qui a eu pitié de moi, de ce Dieu  
 „ qui me pardonne avec tant de bonté !  
 „ venez, retournons à l'Eternel, &  
 „ il aura pitié de nous. *Israël, attends-*  
 „ *toi à l'Eternel ; car il y a gratuite*  
 „ *par devers lui.*” Voilà le langage  
 que tiendra un Pécheur, un grand Pé-  
 cheur, qui n'aura pas renoncé à l'espé-  
 rance du Salut : & la conséquence qu'il  
 tirera du pardon des péchés qui lui est  
 offert dans l'Évangile. Le pardon des  
 péchés, considéré par rapport au but  
 que Dieu se propose, bien loin d'être  
 incompatible avec ses souveraines per-  
 fections, sert donc au contraire à les  
 illustrer. C'est notre seconde Considéra-  
 tion. Nous abrègerons les deux qui nous  
 restent.

III. CONSIDERONS en troisième  
 lieu, *les conditions que Dieu exige pour*  
*pardonner.* Cette Considération n'est  
 qu'une suite de la précédente. J'avoue  
 que

que si Dieu pardonnoit absolument, uniquement pour le plaisir de pardonner, sans rien exiger de sa Créature, nous aurions de la peine à accorder ce procédé avec la Sagesse, la Justice, la Sainteté de Dieu, & qu'un pardon de ce genre seroit propre à confirmer les hommes dans le vice, à faire abonder le péché. Mais Dieu ne pardonne que sous la condition de la Foi, de la repentance. *Amendez-vous, & croyez à l'Evangile. Amendez-vous, & vos péchés vous seront pardonnés. Dieu dénonce à tous les hommes en tous lieux, qu'ils se repentent. Qui croit au Fils, aura la vie éternelle; mais qui désoberit au Fils, ne verra point la vie.* Or qu'est-ce que la repentance? La repentance ne consiste pas dans une simple douleur d'avoir offensé Dieu; dans la honte que le péché nous cause; dans les regrets, les reproches que l'on se fait à soi-même. Elle ne consiste pas encore dans la crainte du châtement, dans un recours sincère à la miséricorde de Dieu, qui nous fait souhailer qu'il nous pardonne. Tout cela entre dans la repentance; mais ce n'est pas ce qui l'achève, ce qui la perfectionne. Ce qui fait proprement la repentance, c'est le renoncement au vi-

ce, c'est l'abandon du péché, c'est une résolution ferme, sincère de n'y plus retomber; résolution suivie de soins, d'efforts, qui nous font produire des actes contraires à ces péchés que nous déplorons. Voilà ce que c'est que la repentance: l'Écriture n'en reconnoit point d'autre: c'est celle dont Jésus-Christ lui-même nous a tracé le tableau, dans le retour de l'Enfant prodigue vers son Père. Qu'est-ce encore que la Foi? La Foi n'est pas une simple adhérence au mérite de Jésus-Christ; une simple persuasion, nue, sèche, stérile, des Vérités de l'Évangile, qui nous laisse tels que la Nature nous a faits. Mais c'est une persuasion vive; forte, puissante, qui régénère le Pécheur, qui passe de l'esprit dans le cœur, du cœur dans la conduite, qui est opérante par la charité, & qui se manifeste au dehors par la pratique des bonnes œuvres. C'est pour cela que la Foi, & l'obéissance aux Commandemens de Dieu, sont souvent employés comme des termes équivalens dans l'Écriture: nous n'en citons point les passages, pour abrégé.

Or puisque Dieu ne pardonne que sous la condition de la Foi & de la repentance, que l'une & l'autre emportent la  
hai-

haine du Vice & l'amour de la Vertu ; qui ne voit que le pardon que Dieu offre aux plus grands Pécheurs sous ces conditions, bien loin d'obscurcir, de combattre ses souveraines perfections, bien loin de favoriser le Vice, de flatter le Pécheur dans son crime, tend au contraire à le détourner du Vice & à le porter à la Vertu ?

Et c'est par-là que nous répondons à toutes ces calomnies, ces invectives des Celfes, des Juliens, des Porphyres, qui ont fait un crime à la Religion Chrétienne de ce pardon qu'elle offre aux plus grands Pécheurs, & qui ont prétendu que ce pardon anéantissoit la Sainteté de Dieu, qu'il favorisoit les Vicieux, & qu'il ouvroit la porte à tous les Vices. Il faloit, ou une grande ignorance de la Doctrine de l'Evangile, ou une grande malignité, pour tirer cette conséquence. Et c'est par-là aussi que nous prévenons tous les sophismes, toutes les illusions, que de mauvais cœurs peuvent se faire sur la consolante Vérité que nous vous prêchons. Car enfin, il ne faut pas vous le dissimuler, ce n'est qu'en tremblant que nous touchons à ces matières, & plus d'une fois nous nous sommes vus arrêtés dans le cours de notre méditation,

en

en nous représentant combien les Chrétiens font sujets à se faire illusion sur l'article des miséricordes Divines, & avec quelle facilité ils en abusent. Quand je pense que parmi ceux qui m'écoutent, il s'en trouvera peut-être, qui tordront ce Discours à leur perte, qui s'en feront un prétexte à la sécurité & au crime, peu s'en faut, Mes Frères, que je ne me repente d'avoir traité ce sujet. *O que la Miséricorde de Dieu a perdu & perd encore tous les jours de Pécheurs!* s'écrioit un Ancien. L'Evangile en fait un motif, un puissant motif à la Sanctification; & nous nous en faisons un rempart contre la Vertu. L'Evangile nous l'offre dans la vue de nous corriger, de nous rendre meilleurs; & nous nous en servons pour nous flatter, pour nous endormir dans nos péchés. L'Evangile nous le propose, ce pardon, comme une forte raison pour aimer Dieu, pour craindre de l'offenser, pour nous faire hâter notre amendement & notre pénitence; & nous nous en servons pour pécher avec plus de hardiesse, pour renvoyer notre pénitence jusques à notre lit de mort. Mais c'est en-vain que vous vous flattez, Pécheurs, d'avoir part aux Miséricordes Divines, tant que vous persévèrez dans

dans vos crimes & que vous ne faites rien pour vous en corriger. Quelque immense que nous vous représentions la Miséricorde de Dieu ; quelque *hauteur*, quelque *profondeur* que vous assigniez à ses Compassions ; quelque prix que vous mettiez à ce grand Sacrifice , que Jésus-Christ a offert à Dieu pour les Pécheurs, il n'est pas même au pouvoir de Dieu de vous pardonner, que sous les conditions qu'il a déclarées lui-même. *Que le méchant délaisse sa voie, l'homme outrageux ses pensées, & qu'il retourne à l'Eternel ; & il aura pitié de lui. Car Dieu pardonne, (écoutez bien, Pécheurs), Dieu pardonne, il pardonne tant & plus ; mais à qui ? au méchant qui délaisse sa voie & qui retourne vers lui.*

IV. ENFIN en quatrième lieu, considérez ce Pardon *par rapport aux Justes, qui ne sont point lezés par la rémission que Dieu accorde aux plus grands Pécheurs.* Cette Considération, J. Christ nous l'indique dans notre Texte. Elle ne souffre point de difficulté. J'avoue, Mes Frères, que si Dieu ne pardonnoit à de grands Pécheurs, qu'au préjudice de ses Fidèles, de ses Enfans ; s'il enrichissoit les uns des dépouilles des autres ; j'a-  
voue

vous qu'alors il paroîtroit de la bizarrerie, de la dureté, dans cette conduite de Dieu. Mais tant s'en faut que le pardon que Dieu accorde aux uns, apporte aucune diminution au bonheur & aux prérogatives des autres, qu'au contraire le pardon des grands crimes est un garant pour les Justes, pour les Enfans de Dieu, de la rémission de leurs propres péchés. Car si Dieu est si bon que de recevoir à bras ouverts des Pécheurs, qui après s'être abandonnés au crime, retournent à lui comme l'Enfant prodigue; comment ne le feroit-il pas pour pardonner à nos faiblesses, à nos infirmités? Bien loin d'avoir sujet de nous plaindre, de murmurer de l'accueil que le Père céleste fait à ces insignes Pécheurs, nous devons plutôt nous en réjouir. Il n'y a que des cœurs durs, des hommes vains & orgueilleux, qui soient capables de regarder d'un œil envieux les bénédictions que Dieu accorde à d'illustres Pénitens. Car enfin, il n'en est pas de Dieu, comme d'un Père de famille, qui n'a qu'une certaine portion de bien, & qui ne sauroit, par faiblesse, par prédilection, avantager l'un, qu'il ne fasse tort à l'autre. Dieu trouve dans le fonds inépuisable de ses trésors, de quoi contenter tous les Mortels, de quoi

quoi les rendre tous parfaitement heureux. L'inégalité du partage ne fauroit avoir lieu à l'égard des biens de la Grace, ni de la Gloire, qui sont immenses, éternels, où chacun peut puiser à toute heure sans diminuer le fonds. Au contraire, le nombre de ceux qui les partagent avec nous, ajoute un nouveau degré à notre contentement & à notre bonheur. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur cette Considération, & nous nous hâterons de mettre des bornes à ce Discours.

## A P P L I C A T I O N .

PLÛT à Dieu, Mes Frères, qu'il fût aussi aisé de dissiper les illusions que la plupart des Pécheurs se forment sur la Miséricorde de Dieu, de remédier à l'abus qu'ils en font, qu'il nous a été facile de justifier cette même Miséricorde contre les attentats des Ennemis de la Religion! Mais quelque précaution que nous ayons prise, & dans ce Discours, & dans ceux qui l'ont précédé, pour prévenir les funestes conséquences que l'on tire de la bonté de Dieu, je crains que quelques-uns ne retiennent tout ce que nous avons dit sur la disposition où Dieu est de pardonner les plus grands  
cri-

crimes; & qu'ils n'oublient toutes les clauses, toutes les restrictions que nous avons mises à cette Doctrine, & les conditions que nous avons indiquées, sans lesquelles il n'y a point de pardon à espérer, point de miséricorde à attendre.

Entre ces illusions, celle qui nous paroît la plus dangereuse, & qui perd un grand nombre de Chrétiens, c'est l'espérance que l'on fonde sur la miséricorde de Dieu dans un lit de mort, après avoir passé sa vie dans les habitudes du Péché, de l'Ivrognerie, de l'Intempérance, de l'Irreligion, de l'Injustice, ou de quelque autre Vice. Nous ne sommes pas assez peu instruits de notre Religion, pour la plupart; nous ne sommes pas assez aveugles, ni assez insensés, pour croire que nous puissions avoir part au Salut, sans la repentance. Nous savons que ce n'est qu'à cette condition que Dieu a déclaré qu'il pardonne. Mais comme Dieu n'a point marqué un tems, plutôt qu'un autre, pour se repentir; que nous voyons dans l'Écriture des exemples de Pécheurs qui se sont repentis, les uns plutôt, les autres plus tard; que nous en voyons même un, qui après avoir exercé le métier de Brigand, n'a pas laissé de trouver grace; ces Chrétiens dont nous

nous parlons ; s'imaginent , que pourvu qu'ils se repentent un jour , cela suffit. En attendant , ils forment la résolution de se repentir , ils entretiennent cette bonne pensée , ils demandent tous les jours pardon à Dieu des crimes qu'ils commettent actuellement ; mais ils n'y renoncent pas pour cela , ils remettent à le faire à la fin de leur vie ; & ils espèrent qu'alors Dieu ne manquera pas d'accepter leur repentance , que sa miséricorde sera toujours prête à les recevoir à bras ouverts. N'est-il pas vrai , que si cette illusion n'est pas générale , elle est au moins fort commune & fort répandue parmi les Chrétiens ? que c'est la source de ces délais , de ces renvois , de ces impénitences qui se prolongent de jour en jour , d'année en année , & qui nous conduisent jusqu'au bord du tombeau ?

Mes Frères , nous n'avons pas dessein , sur la fin d'un Discours qui est destiné à vous remplir de joie & de consolation , à vous découvrir les richesses , les profondeurs des miséricordes Divines ; nous ne voulons pas , sur la fin d'un tel Discours , vous allarmer par des menaces , qui fassent sentir tout ce qu'il y a de criminel dans une telle disposition de cœur , tout ce que mérite une conduite si aveugle &

si insensée. Cependant , il est aisé de vous découvrir la fausseté d'une pareille illusion, même en accordant au Pécheur tout ce qu'il demande, en étendant encore , s'il est possible, les immenses limites des miséricordes de Dieu. Nous voici prêts à pousser l'indulgence pour le Pécheur, aussi loin qu'elle peut aller. Oui, Dieu n'a fixé aucun tems pour recourir à sa miséricorde; tous les tems sont propres pour s'ouvrir l'accès à la Grace. Oui, vous pouvez, même dans un lit de mort, après un entassement de crimes & d'offenses, vous pouvez espérer de devenir l'objet de ses tendres compassions, & remporter le prix du Salut. Il me semble que c'est-là tout ce que le Pécheur peut souhaiter. Mais en même tems, vous reconnoissez aussi, que ce n'est que sous une condition, sous la condition de la Repentance. Car vous ne demandez pas que Dieu fasse l'impossible, qu'il renverse en votre faveur tout le plan de sa Conduite, qu'il démente ses Perfections. Mais Dieu agiroit contradictoirement à ses Vertus, s'il pardonnoit sans repentance. La repentance dans un lit de mort est donc absolument nécessaire, pour que Dieu pardonne: les Pécheurs mêmes à qui je parle n'en dis-

con-

conviennent pas. Mais je demande, est-il bien aisé pour un homme qui a vieilli dans le crime, qui y a croupi pendant toute sa vie, est-il bien aisé, est-il bien possible pour un tel homme, de se repentir comme il faut à l'heure de la mort? Est-il bien aisé, au milieu des soins, des inquiétudes, des souffrances qui accompagnent une maladie mortelle, de travailler à refondre son cœur, ses inclinations, à le disposer aux plus sublimes Vertus? de haïr tout ce que l'on avoit le plus aimé, d'aimer tout ce que l'on avoit regardé jusques-là comme un joug, comme un fardeau insupportable? Je conçois bien qu'un homme qui voit toutes ses espérances s'évanouir, qui se trouve sur le point de comparoître devant Dieu, qui voit approcher le moment formidable qui va décider de sa destinée pour jamais; je conçois bien qu'un tel homme peut être allarmé, effrayé, appeler des Ministres à son secours, prier avec eux, se lamenter, baigner son lit de larmes, souhaiter que Dieu lui pardonne, faire quelque restitution, réparer quelque tort: je conçois que la crainte de la Mort, de l'Enfer, peut faire tout cela. Mais est-ce-là se repentir, Mes Frères? Est-ce-là la repen-

tance que Dieu demande, à laquelle il a promis la rémission des péchés? Sont-ce-là ce renouvellement de cœur, ce changement de vie, ces efforts que Jésus-Christ veut que nous fassions pour entrer au Royaume des Cieux, pour avoir part à la miséricorde?

Mais la Grace ne peut-elle pas suppléer à ce qui manque à une repentance qui vient si tard? Dieu ne peut-il pas tenir compte au Pécheur de ses desirs, de ses dispositions naissantes, comme si elles avoient été converties en acte? Sans doute, que Dieu le peut encore: sans doute, que la Grace peut faire des miracles de Conversion, comme elle en a fait autrefois. Mais pensez-vous que ce soit une bonne préparation à obtenir cette Grace dans ces derniers momens, que de l'avoir méprisée toutes les fois qu'elle vous a été offerte, de l'avoir outragée pendant vingt, trente, quarante années de votre vie? Croyez-vous que jamais le Brigand sur la croix fût devenu l'objet de cette promesse, *Aujourd'hui tu seras avec moi en Paradis*, si, comme ces Pécheurs, il avoit fermé les yeux aux vives lumières de l'Evangile; si, comme eux, il avoit résisté à toutes les leçons de Jésus-Christ, à toutes les menaces, à toutes les promesses

messes de la Grace? Non, non: pour une simple lueur d'espérance que l'on peut avoir dans ces derniers momens, on a mille raisons de craindre, de trembler, de desespérer de la miséricorde. On ne peut avoir, en faisant les suppositions les plus favorables, que des doutes, des soupçons, des *peut-être*, que Dieu fera miséricorde; & des doutes, des *peut-être*, font ils bien capables de rassurer une Ame contre les remords du crime, & l'attente prochaine du Jugement? Ah! que la repentance est suspecte, lorsqu'elle n'est extorquée que par l'approche de la mort, de l'enfer, par la vue des flammes éternelles! O! que le Trône de la miséricorde est d'un difficile accès quand on s'en est éloigné pendant sa vie, & que l'on en a oublié le chemin! Ah! que l'heure de la mort, pour se convertir, est une heure déplorable! C'est dans la santé, dans la vigueur de l'âge, c'est à l'approche de chaque Communion, que l'on doit travailler à se mettre en état d'aborder Dieu avec confiance. C'est aujourd'hui, c'est tous les jours de notre vie, que nous devons profiter des offres que la miséricorde nous fait, des exhortations qui nous sont adressées. Heureux les

Pécheurs qui se hâtent de *rebrousser chemin vers les témoignages de l'Eternel*, qui le *cherchent pendant qu'il se trouve*, qui l'*invoquent tandis qu'il est près!* Puissions-nous être de ce nombre, & après avoir éprouvé dans cette vie les salutaires influences de la Grace que Jésus-Christ nous a méritée, voir ce divin Sauveur venir à nous avec ces paroles qui assureront pour jamais notre félicité: *Venez, les bénis de mon Père, possédez en héritage le Royaume qui vous a été préparé dès la fondation du Monde! Amen.*



SER-